

LES OBJECTIFS GENERAUX

Ils ont été définis par la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aude qui souhaite les atteindre en les traduisant en actes concrets sur la durée d'application de premier schéma.

L'articulation des objectifs est en corrélation avec les axes de progrès identifiés sur cette période.

Ils se déclinent en enjeux et mesures décrivant des choix d'actions opérationnels à mettre en œuvre dès la prochaine année cynégétique.

D'autres axes de progrès seront proposés par la suite pour tenir compte de l'évolution de la Chasse dans le temps.

Objectif n°1

Affirmation des valeurs et principes inscrits dans la Loi Chasse.

- ◆ créer un document cohérent, coordonné et équilibré pouvant être opposable aux Chasseurs, Sociétés, Groupements et Associations de Chasse du département.
- ◆ prendre en compte la situation actuelle de la chasse dans l'Aude et mettre en œuvre des actions en vue d'améliorer ces pratiques tout en assurant la conservation et préservation de la faune.
- ◆ assurer une gestion concertée et rationnelle de la Chasse dans un souci de protection du patrimoine naturel.
- ◆ prendre toutes les dispositions permettant d'atteindre l'équilibre agro-sylvo cynégétique.
- ◆ mettre en œuvre les plans de chasse et de gestion avec une coordination des actions des Chasseurs adhérents à la F.D.C.A..
- ◆ mettre en place toutes les mesures relatives à la sécurité des chasseurs et des non chasseurs.

Objectif n°2

Accompagner la chasse aux évolutions sociales et environnementales, culturelles et humaines.

- ◆ affichage d'une véritable modernité sur les différents modes de chasse du fait de la diversité des pratiques cynégétiques.
- ◆ activer le développement de certaines espèces pour en prolonger la durée de chasse afin de motiver de nouveaux publics.
- ◆ impliquer les chasseurs dans une gestion concertée des espèces et de l'aménagement de l'habitat.
- ◆ proposer des actions de formation à la gestion des espaces naturels, à la préservation de la faune sauvage.
- ◆ renforcer la participation des chasseurs au développement des activités économiques et écologiques des milieux naturels sur des territoires à caractère rural.
- ◆ donner une image positive dans la chasse, dans ses valeurs culturelles, sociales et humaines.

Objectif n°3

Mise en place d'une politique départementale de formation, de communication et d'information.

- ◆ développer les moyens de communication et d'information internes.
- ◆ mettre en oeuvre un site Internet grand public.
- ◆ mettre à disposition des adhérents, une information interactive sur les mesures, la réglementation, l'éthique, l'info générale.
- ◆ communiquer aux chasseurs les résultats annuels à partir des données techniques et scientifiques.
- ◆ proposer au jeune public et à un nouveau public, une information de promotion et de valorisation de la chasse dans son activité et son image.
- ◆ assurer la formation interne et la remise à niveau des responsables locaux, des associations spécialisées, des gardes particuliers.
- ◆ proposer des formations aux jeunes souhaitant se spécialiser dans la gestion de la faune.
- ◆ ouvrir des séquences spécifiques au jeune public intéressé par la recherche de connaissances cynégétiques.

Objectif n°4

Aménagement et restauration des habitats naturels pour maintenir et favoriser la conservation de la faune sauvage.

- ◆ s'impliquer dans les actions diminuant les effets parfois excessifs de certaines pratiques agricoles et forestières défavorables à la faune sauvage en partenariat avec la profession.
- ◆ promouvoir auprès des Agriculteurs les jachères environnementales de la nouvelle P.A.C. ou proposées par les Associations et la F.D.C.A..
- ◆ contribuer à diminuer les pratiques cynégétiques pénalisantes pour la faune sauvage.
- ◆ organiser la chasse comme une activité à caractère culturel, économique et social participant à la gestion durable du patrimoine cynégétique et faunistique.
- ◆ restructurer les G.I.C. (Groupements d'Intérêt Cynégétique), véritables outils d'aménagement et de mise en valeur des espaces naturels, de traitement des milieux fermés et de mise en place de cultures faunistiques.

Objectif n°5

Développer les relations de partenariat et accroître le fonctionnement par projet avec les services de l'État et le monde professionnel rural.

- ◆ mise à disposition par protocole de données avec les services déconcentrés de l'État pour l'élaboration d'études spécifiques en collaboration avec la F.D.C.A..
- ◆ mise en place de projets d'aménagement locaux du territoire avec les acteurs de la chasse, les partenaires institutionnels et professionnels.
- ◆ ouvrir aux chasseurs les instances de réflexion et de décision afin de diminuer l'impact de l'artificialisation des milieux de la faune sauvage.
- ◆ rester très proches des structures de terrain pour fédérer les chasseurs au maintien de l'équilibre agro-sylvo cynégétique.
- ◆ accroître les synergies Chasseurs/Agriculteurs, Chasseurs/Sylviculteurs en développant des liens supplémentaires aux relations institutionnelles existantes.